



# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Circulaire nationale d'organisation BTS Services informatiques aux organisations Session 2025

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne

Secrétariat général  
Division des examens et concours  
Bureau DEC1 : Concours, examens  
postbac et formation tout au long de la vie

Affaire suivie par  
Magali Barc  
Cheffe de bureau  
05 16 52 64 41  
resp.concours-postbac-ftlv@ac-poitiers.fr

Pauline Lesaffre  
Gestionnaire  
05 16 52 64 33  
bts@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Date :  
27 janvier 2025

### Références :

Liste des références en **annexe 1**

### Destinataires

#### Pour attribution

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie  
Division des examens et concours  
Monsieur le directeur du service inter académique des examens et  
concours  
Monsieur le directeur général du CNED

### Sommaire

- I** – Regroupements inter-académiques
- II** – Calendrier des épreuves
- III** – Centres d'examens
- IV** – Livrets scolaires
- V** – Matériel autorisé
- VI** – Contrôle de conformité : E6 et E7
- VII** – Organisation et déroulement des épreuves
- VIII** – Sujets nationaux : signalement en cours d'épreuve
- IX** – Corrections et interrogations
- X** – Jury de délibération

### Pièces jointes

Liste des annexes en dernière page de la présente circulaire

L'académie de Poitiers est chargée de définir les modalités d'organisation du **Brevet de Technicien Supérieur Services informatiques aux organisations** pour la session 2025.

## **I – REGROUPEMENTS INTER-ACADEMIQUES**

Conformément aux instructions ministérielles, les académies pilotes assureront l'organisation des épreuves du BTS Services Informatiques aux Organisations pour les académies de rattachement. Elles organiseront un jury inter académique en respectant les regroupements inter-académiques rappelés en **annexe 2**.

Les académies rattachées sont chargées de l'inscription et de la délivrance du diplôme.

L'établissement des convocations, et par conséquent le règlement des frais de mission, seront assurés par les académies pilotes.

## **II – CALENDRIER DES EPREUVES**

Les épreuves écrites se dérouleront conformément au calendrier joint en **annexe 3**.

Afin d'éviter les risques de fraude, les candidats ne pourront pas sortir de salle après distribution des sujets et avant le temps de mise en loge précisé dans ladite annexe.

Les dates des épreuves orales seront fixées par le recteur de l'académie pilote ou autonome qui arrêtera par ailleurs la date limite pour le déroulement des épreuves en CCF et pour la saisie des notes.

## **III – CENTRES D'EXAMENS**

Les académies autonomes ou pilotes désigneront les centres d'examen ouverts dans les académies.

Les rectrices et les recteurs de chaque académie rattachée détermineront le nombre de centres d'épreuves écrites à ouvrir et en informeront leur académie pilote.

## **IV – LIVRETS SCOLAIRES**

Les livrets scolaires seront conformes aux modèles joints en **annexe 4a-SIOA et annexe 4b-SIOB spécifiques à l'option** au format office open XML (.xlsx).

La validation de la certification PIX doit être indiquée sur le livret scolaire des candidats sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat.

## **V – MATERIEL AUTORISE**

L'autorisation de l'usage d'une calculatrice est précisée sur chaque sujet d'examen. La circulaire n° 2015-178 du 1-10-2015 en précise les conditions d'usage.

## **VI – CONTROLE DE CONFORMITE : E6 et E7**

Les unités du BTS SIO concernées par un contrôle de conformité pouvant mener à la mention « non valide » sont l'E6 et l'E7.

**Les dossiers seront à déposer sous un format et selon un calendrier définis par chaque académie autonome ou pilote.**

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. La personne candidate, même présente à la date de l'épreuve, ne peut être interrogée. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen (**modèle d'attestation en annexe 5**) ;
- dans le dossier, documents non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Il appartient aux académies pilotes d'organiser le contrôle de conformité et d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

## VII – ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour connaître la définition des épreuves, vous voudrez bien vous référer à l'arrêté du 8 juillet 2024<sup>1</sup> reprenant le référentiel du BTS consultable à l'adresse :

[https://enqdiip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS\\_ServicesInformatiquesOrganisations.pdf](https://enqdiip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_ServicesInformatiquesOrganisations.pdf)

Toutes les épreuves font l'objet d'une correction dématérialisée via le logiciel SANTORIN. Par conséquent, l'utilisation de copies spécifiques est imposée : modèle **CCYC©DNE**.

**L'utilisation d'autres modèles de copies empêche la numérisation et remet donc totalement en cause le dispositif de dématérialisation.**

Toutes les consignes nécessaires à la transmission dans le centre de numérisation désigné seront communiquées par les rectorats des académies d'origine, en charge de la dématérialisation des copies de ses candidats.

### ➤ **E1 : Culture générale et expression**

L'objectif et les modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS comportant cette épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités, complété de la note de service du 12-3-2024 parue au BO du n°14 du 4 avril 2024 précisant les thèmes de culture générale et expression pour la session 2025.

### ➤ **E2 : Expression et communication en langue anglaise**

Les modalités de déroulement de la sous-épreuve E2 - Expression et communication en langue anglaise, partie écrite et orale, sont décrites dans **l'annexe 6** qui comporte par ailleurs **les grilles d'évaluation (annexes 6-1 et 6-2)**.

### ➤ **E3 : Mathématiques pour l'informatique**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 7** : Déroulement et évaluation de l'épreuve E3
- **Annexe 7-1** : Document de préparation au déroulement de la situation 1
- **Annexe 7-2** : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 1 (recto et verso)
- **Annexe 7-3** : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 2 (recto et verso)

---

<sup>1</sup> Arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 29 avril 2019 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « services informatiques aux organisations » option A : « solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux », option B : « solutions logicielles et applications métiers »

➤ **E4 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique**

Le sujet de cette épreuve est spécifique pour les candidats au BTS SIO.

La correction de l'épreuve sera précédée d'une réunion nationale en ligne pour la mise au point définitive du barème et l'harmonisation des conditions de son application qui se tiendra :

**Le mardi 20 mai 2025 de 15h à 16h30 en visioconférence.**

Chaque académie organisatrice convoquera à cette réunion une ou un professeur dans un établissement permettant sa participation à la réunion en ligne et prendra à sa charge le remboursement des frais correspondants. Le nom de l'enseignant(e) et son adresse de messagerie seront à communiquer en complétant l'enquête dédiée, transmise prochainement aux académies pilotes ou autonomes.

Cette personne sera ensuite chargée d'animer la réunion de concertation et de barème préalable à la correction de l'épreuve et d'harmonisation durant les corrections.

➤ **E5 : Support et mise à disposition de services informatiques**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 8** : Déroulement et évaluation de l'épreuve E5 - Support et mise à disposition de services informatiques
- **Annexe 8-1** : Modèle de tableau de synthèse des réalisations professionnelles
- **Annexe 8-2** : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E5
- **Annexe 8-3** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)
- **Annexe 8-4** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Un classeur au format office open XML (.xlsx) comportant le modèle de tableau de synthèse est joint à la circulaire.

L'épreuve facultative EF4 « engagement étudiant » intervient immédiatement à la suite de l'épreuve E5.

➤ **E6 : Administration des systèmes et des réseaux (option A), conception et développement d'applications (option B)**

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 9** : Déroulement et évaluation de l'épreuve E6
- **Annexe 9-1A** : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SISR
- **Annexe 9-1B** : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SLAM
- **Annexe 9-2** : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E6
- **Annexe 9-3** : Document de préparation au déroulement de l'épreuve E6 (recto-verso), option SISR et SLAM
- **Annexe 9-4** : Proposition d'organisation pour le déroulement de l'épreuve E6
- **Annexe 9-5A** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SISR
- **Annexe 9-5B** : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SLAM
- **Annexe 9-6** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate, option SISR et SLAM
- **Annexe 10** : Environnement technologique de la personne candidate, option SISR et SLAM

➤ **E7 : Cybersécurité des services informatiques**

La correction de l'épreuve sera précédée d'une réunion nationale pour la mise au point définitive du barème et l'harmonisation des conditions de son application qui aura lieu le :

**Le jeudi 22 mai 2025 de 9H30 à 17H00**

**Au lycée Turgot - 69, rue de Turbigo - 75003 Paris**

Chaque académie organisatrice convoquera à cette réunion une ou un professeur par option et prendra à sa charge le remboursement des frais correspondants.

Ces deux personnes devront venir à la réunion munies d'une copie des sujets. Elles seront ensuite chargées d'animer les réunions académiques de concertation et de barème préalable à la correction de l'épreuve et d'harmonisation durant les corrections.

Une enquête parviendra prochainement aux académies pilotes ou autonomes afin de renseigner les coordonnées de la personne désignée pour chaque option.

➤ **EF1 : Langue vivante 2**

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B1 les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits ;
- compréhension et expression orales en interaction.

La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais.

L'épreuve prend la forme d'un entretien en langue étrangère à partir d'un ou de plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.

➤ **EF2 : Mathématiques approfondies**

Cette épreuve ponctuelle de 2h, s'appuie sur un sujet comportant deux ou trois exercices couvrant une partie significative des modules d'analyse et des modules de probabilités et statistiques de l'unité de mathématiques approfondies. L'autorisation de l'usage d'une calculatrice est précisée sur chaque sujet d'examen.

➤ **EF3 : Parcours de certification complémentaire**

Cette épreuve orale de 20 minutes sans préparation évalue la démarche entreprise par la personne candidate pour acquérir des compétences complémentaires lui permettant d'enrichir son parcours en vue de son insertion ou évolution professionnelle.

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 11** : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF3 - Parcours de certification complémentaire
- **Annexe 11-1** : Grille d'aide à l'évaluation
- **Annexe 11-2** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

➤ **EF4 : Engagement étudiant**

Cette épreuve orale de 20 minutes, sans préparation, vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande la reconnaissance de son « engagement étudiant ».

L'épreuve obligatoire à la suite de laquelle la personne candidate présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » est l'épreuve E5 « Support et mise à disposition des services informatiques ».

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites dans les annexes suivantes :

- **Annexe 12** : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF4 - Engagement étudiant
- **Annexe 12-1** : Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
- **Annexe 12-2** : Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve EF4
- **Annexe 12-3** : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

#### **VIII – SUJETS NATIONAUX : SIGNALEMENT EN COURS D'ÉPREUVE**

En cas de signalement en cours d'épreuve, vous devez contacter les bureaux des sujets suivants :

- Dijon pour E3 et EF2 : Monsieur Pierre ANTOINE au 03 80 44 85 46
- Poitiers pour E4 : Madame Murielle BOUCHET au 05 16 52 64 40 ou 05 16 52 64 44
- Aix-Marseille pour E7 : Monsieur Cédric MACREZ au 04 42 91 71 73

#### **IX – CORRECTIONS ET INTERROGATIONS**

Les académies pilotes et autonomes constituent et convoquent les correcteurs et interrogateurs.

#### **X – JURY DE DÉLIBÉRATION**

Le jury de délibération sera désigné par chaque recteur ou chaque rectrice des académies pilotes et autonomes, conformément aux dispositions de l'article D643-31 du code de l'éducation.

**N.B. Cette circulaire et ses annexes doivent être envoyées aux établissements de formation et aux candidats individuels le plus tôt possible.**

Pour le recteur et par délégation,  
Le chef de la division  
des examens et concours,



Fabien EMMANUELLI

## **LISTE DES ANNEXES À LA CIRCULAIRE**

Annexe 1 : Liste des références

Annexe 2 : Tableau des regroupements interacadémiques

Annexe 3 : Calendrier de déroulement des épreuves

Annexes 4a et 4b : Livrets scolaires (modèle fourni au format office open XML (.xlsx) et spécifiques à l'option)

Annexe 5 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E2 - Expression et communication en langue anglaise, parties écrite et orale

Annexe 5 : Modèle attestation de stage

Annexe 6 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E2 – Expression et communication en langue anglaise

Annexe 7 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E3 – Mathématiques pour l'informatique

Annexe 7-1 : Document de préparation au déroulement de la situation 1

Annexe 7-2 : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 1 (recto et verso)

Annexe 7-3 : Grille d'aide à l'évaluation de la situation 2 (recto et verso)

Annexe 8 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E6 - Support et mise à disposition de services informatiques

Annexe 8-1 : Modèle de tableau de synthèse des réalisations professionnelles (modèle fourni au format office open XML (.xlsx))

Annexe 8-2 : Modèle de fiche de contrôle de conformité pour l'épreuve de l'épreuve E4

Annexe 8-3 : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)

Annexe 8-4 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Annexe 9 : Déroulement et évaluation de l'épreuve E5

Annexe 9-1A : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SISR

Annexe 9-1B : Fiche descriptive de réalisation professionnelle (recto-verso), option SLAM

Annexe 9-2 : Modèle de fiche de contrôle de conformité de l'épreuve E5

Annexe 9-3 : Document de préparation au déroulement de l'épreuve E5 (recto-verso), option SISR et SLAM

Annexe 9-4 : Proposition d'organisation pour le déroulement de l'épreuve E5

Annexe 9-5A : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SISR

Annexe 9-5B : Grille d'aide à l'évaluation (recto et verso), option SLAM

Annexe 9-6 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate, option SISR et SLAM

Annexe 10A : Outil d'aide à l'appréciation de l'environnement technologique mobilisé par la personne candidate, option SISR

Annexe 10B : Outil d'aide à l'appréciation de l'environnement technologique mobilisée par la personne candidate, option SLAM

Annexe 11 : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF3 - Parcours de certification complémentaire

Annexe 11-1 : Grille d'aide à l'évaluation

Annexe 11-2 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate

Annexe 12 : Déroulement et évaluation de l'épreuve facultative EF4 - Engagement étudiant

Annexe 12-1 : Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant

Annexe 12-2 : Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve EF4

Annexe 12-3 : Fiche d'appréciation destinée à la personne candidate